

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 SEPTEMBRE 2023

**Date de convocation : 21/09/2023**

**Date d'affichage : 21/09/2023**

**Nombre de conseillers en exercice : 23**

**Présents : 18 dont 5 pouvoirs**

**Votants : 23**

**Le vingt-neuf septembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente minutes,**

Le Conseil Municipal de la Ville de PONT SUR SAMBRE étant réuni, après convocation légale, au salon d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur DETRAIT Michel - Maire

**Etaient présents** : M. DETRAIT Michel – M. DELCROIX Sébastien – Mme DUPIRE Agnès – M. HUVELLE Richard – Mme COCHARD Aurore – M. HERBAUT Jean-Jacques – Mme CAIL Marie-Béatrice - M. LEMIRE Régis – M. DELVALLEE Pascal - Mme CHANDELIER Sylvie – Mme GILLOT Séverine – Mme CRETON Stéphanie - Mme VANDY Hélène – Mme BORGES Perrine - M. LEBRUN Willy – Mme CAVRIL Isabelle – M. DUPONT Jérôme – M. DELON Patrick

**Etaient absents excusés** :

M. COUTO José a donné son pouvoir à M. DELCROIX Sébastien

Mme LEGER Roselyne a donné son pouvoir à Mme CAIL Marie-Béatrice

M. ANCELET Benoît a donné son pouvoir à Mme DUPIRE Agnès

Mme DECOTTE Valérie a donné son pouvoir à Mme COCHARD Aurore

M. BEAUVILAIN Dylan a donné son pouvoir à M. DETRAIT Michel

**OBJET : Modification des tarifs de la restauration scolaire**

La Commission vie scolaire s'est réunie le mardi 19 septembre 2023 et propose de modifier les tarifs de la restauration scolaire.

Le rapporteur apporte quelques informations aux membres du Conseil Municipal.

Une étude est actuellement en cours pour améliorer et faciliter la vente des tickets de cantine.

Un portail famille va être mis en place et sera fonctionnel, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Ce portail permettra aux familles d'effectuer les inscriptions de leurs enfants sur internet et de régler directement en ligne.

Pour les familles non dotées d'internet, il est rappelé que la médiathèque met à disposition gratuitement des ordinateurs avec une connexion internet. Par conséquent, les administrés pourront s'y rendre.

Bien entendu, en cas de difficultés les services administratifs restent à la disposition des parents pour leur apporter l'aide nécessaire.

Pour les familles ne disposant pas de carte bleue, il sera possible d'effectuer la réservation en ligne et de procéder au règlement en Mairie, en chèques ou en espèces lors des permanences réservées à cet effet.

Ce système permettra également de connaître de manière plus sûre que le système actuel, le nombre d'enfants quotidien fréquentant la restauration scolaire, permettant ainsi au service de restauration d'adapter les quantités et lutter contre le gaspillage.

Ces mesures et le changement de tarifs seront applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2024, si le logiciel SLO est opérationnel et que les démarches pour l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds sont achevées.

Quotients Familiaux	Tarifs Actuels d'un repas	Tarifs à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2024 d'un repas
De 0 à 369	1,00 € (0,50 € par le CCAS)	1,50 € (0,50 € par le CCAS)
De 370 à 499	1,50 €	2,00 €
De 500 à 600	2,00 €	2,50 €
De 601 à 999	2,50 €	3,00 €
Supérieur à 1000	3,00 €	3,50 €
Extérieurs	3,50 €	4,00 €
Tarif spécial : Si pas de réservation ou absence injustifiée dans un délai de 48h		5,00 €

### Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

**Avec 23 VOIX POUR**

**FIXE les tarifs restauration scolaire, comme ci-dessus, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, sous réserve que le logiciel de gestion soit opérationnel et que les démarches d'ouverture d'un compte de dépôt de fonds soient achevées.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication.*

ET ONT LES MEMBRES PRESENTS  
 SIGNE LECTURE FAITE  
 POUR COPIE CONFORME  
 A PONT SUR SAMBRE  
 Le 30 septembre 2023  
 M. DETRAIT - Maire

